Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES ANTICYCLIQUES

Le Conseil d'Etat soutient l'apprentissage

Dans une conjoncture économique difficile, le Conseil d'Etat entend soutenir l'entrée des jeunes dans la formation professionnelle. Cinq millions issus du fonds cantonal de lutte contre le chômage sont ainsi mis à disposition pour encourager financièrement les entreprises à embaucher des apprentis et pour renforcer le suivi et l'aide aux apprentis en difficulté personnelle.

Dans le contexte économique actuel, le Conseil d'Etat entend soutenir l'entrée des jeunes dans la formation professionnelle. Annoncée le 2 avril 2009 dans le cadre des mesures destinées à soutenir l'économie et lutter contre les effets négatifs de la crise, une aide cantonale en faveur des apprentis est mise sur pied. Cette démarche est financée par le fond cantonal de lutte contre le chômage.

Afin d'encourager les entreprises à engager des apprentis ou des apprenties à la rentrée de 2009, le Canton versera aux employeurs 5000 francs pour chaque création de place d'apprentissage supplémentaire et 500 francs pour chaque contrat renouvelé (sous réserve d'un nombre constant des places d'apprentissage au sein de l'entreprise). Le Conseil d'Etat prévoit quatre millions de francs en faveur de ces mesures. Ce dispositif ne concerne pas les places d'apprentissage de l'administration cantonale. Il est destiné aux autres employeurs, notamment les entreprises et les communes.

En outre, un million sera consacré par le Canton au renforcement des divers volets de l'aide et du soutien apporté aux apprentis en difficulté

Quand bien même les chiffres dont l'Etat dispose laissent à penser que l'effort du patronat en faveur de l'apprentissage reste constant et que le nombre de contrats

signés devrait être comparable à celui des dernières années, le Canton souhaite être particulièrement actif en cette période, dans le domaine de la création de places d'apprentissage et permettre ainsi à un plus grand nombre de jeunes de suivre une formation professionnelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 mai 2009

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01 DEC, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 Informations pratiques disponibles sur les sites www.jeformeunapprenti.ch et www.vd.ch/dgep (colonne "actualités")

Presentation_Mesures_en_faveur_de_l_apprentissage